



Habitations Sociales du Roman País

Permanences téléphoniques
Du lundi au vendredi de 8h à 12h

Accueil
Du lundi au jeudi de 12h30 à 16h

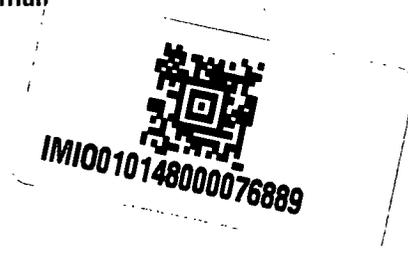
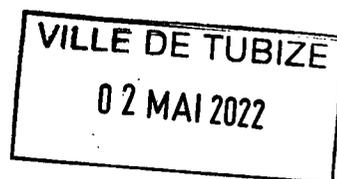
Services
Lundi et mercredi après-midi
ou sur rendez-vous

NOS REF. : PH/PR/ND/2022.04.27/038

Nivelles, le 29 avril 2022

Collège communal
Administration communale
Grand Place, 1

1480 Tubize



Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Concerne : Assemblée générale

Par la présente et conformément à l'article 32 des statuts, nous avons l'honneur de vous inviter à assister à l'Assemblée générale des Sociétaires qui se tiendra au siège social le

Mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30'.

Nous vous rappelons que les trois représentants désignés par votre institution (et dont vous nous avez transmis les coordonnées) sont les seuls habilités à être présents à l'Assemblée générale. Une convocation leur est également transmise par courrier séparé.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 juin 2021 ;
2. Présentation du rapport d'activités du Conseil d'Administration ;
3. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
4. Présentation du rapport du Commissaire Réviseur ;
5. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2021 ;
6. Approbation du rapport de rémunérations pour l'exercice 2021 ;
7. Vote spécial sur la décharge à donner aux Administrateurs ;
8. Vote spécial sur la décharge à donner au Commissaire Réviseur.
9. Nomination statutaire : Décision ;
10. Certification des comptes annuels 2022 - 2023 - 2024 - Marché public relatif à la désignation du Commissaire Réviseur - Rapport du Conseil d'Administration - Attribution du marché par procédure négociée sans publication préalable : Proposition du Conseil d'Administration - Décision.

Nous vous ferons parvenir, dans les meilleurs délais les documents suivants sur une clé USB (ainsi qu'un exemplaire « papier ») :

- le procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 juin 2021 ;
- la brochure annuelle comprenant :
 - 1) le rapport d'activités ;
 - 2) le rapport de gestion signé ;
 - 3) les comptes annuels ;
- le rapport de rémunération 2021 signé par les Président et Directeur Gérant ;
- les rapports du Conseil d'Administration (Nomination statutaire & Désignation du Commissaire Réviseur pour 2022 - 2023 - 2024).

Dans l'attente de vous y rencontrer, et espérant compter sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'expression de notre considération distinguée.

Pol ROCHFORT,
Directeur Gérant.

Pierre HUART,
Président.

Habitations Sociales du Roman País s.c.r.l. agréée par la Société Wallonne du Logement - Allée des Aubépines 2 - 1400 Nivelles
Tél. 067 88 84 84 - Fax 067 88 84 85 - secretariat@romanpais.be - www.romanpais.be - TVA BE 0400 363 639 - RPM 1400 Nivelles
Comptes bancaires : Société BE 08 635 2317001 13 - Travaux BE 21 635 2319901 03





En cas de vote, trois cas de figure sont possibles :

Le Conseil provincial, le Conseil communal ou le Conseil de l'Aide sociale :

- a) entérine l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire du Roman Païs, adopte une position majoritaire et mandate un de ses trois représentants pour le représenter et pour le vote pour la totalité des parts détenues ;
- b) n'adopte pas de position majoritaire, chacun des trois représentants vote en âme et conscience pour 1/3 des parts représentées ;
- c) adopte une position partagée, il faut alors mandater un représentant pour voter la moitié des parts représentées pour une thèse et l'autre moitié pour l'autre thèse, ou encore X % majorité et X % minorité.

Il est donc souhaitable, pour assurer une certaine cohérence au fonctionnement du Roman Païs, et pour valoriser au maximum la participation de chaque pouvoir (Province, Commune et CPAS) qu'un mandat clair et si possible majoritaire soit donné à un seul représentant.